

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 19 - La Fare les Oliviers - Aménagement paysager de deux giratoires -
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation
partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de La Fare les Oliviers souhaite réaliser un aménagement paysager des îlots centraux de deux carrefours giratoires situés sur la RD 19.

Les travaux prévus dans le cadre de cet aménagement comprennent des terrassements paysagers, les plantations et l'arrosage intégré.

Pour la réalisation de ces travaux, un transfert de maîtrise d'ouvrage du Département au bénéfice de la Commune est nécessaire, le projet se situant sur le réseau routier départemental, sur la RD19 au PR 21+932 pour le giratoire RD 19/A 8 et sur la RD10 au PR 28+620 pour le giratoire RD 19/RD 10.

Le Département prendra à sa charge 29 % du coût total des aménagements estimés à 74 457,50 € soit 21 656,25 €

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention afin de définir les conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés.

La convention prévoit également les modalités de cette participation financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

